



DOSSIER D'INSCRIPTION du tremplin ECLATS

- 2 mai 2019 -

Pour que votre candidature soit prise en compte, le dossier devra être correctement rempli et accompagné **de trois morceaux (une reprise max.) à joindre au format MP3 ou éventuellement sur CD** (en précisant les 3 titres qui seront écoutés). Il est possible de transmettre des liens Internet pour étoffer votre dossier (vidéos, site, Sound Cloud, Facebook...).

Nom du groupe ou artiste :

Nom / Prénom / Instruments de chacun des membres du groupe :

1.
2.
3.
4.
5.

Nom & Prénom du référent du groupe :

Téléphone du référent du groupe :

Email du référent du groupe :

Adresse :

Style musical :

Fiche technique ou indications techniques à fournir.

Les groupes devront s'adapter à la fiche technique du lieu.

Présentation du groupe (obligatoire) : histoire du groupe, influences musicales, thèmes des morceaux...
(Possibilité de joindre un dossier en annexe).

Liens pour écouter et découvrir le groupe (site Internet, Sound Cloud, Facebook...) :

Les concerts passés et/ou à venir (facultatif) :

Dates / Nom du lieu / Ville / Département :

Restitution des dossiers complets ECLATS avant le mardi 9 avril 2019
A l'accueil du centre culturel Le Galet ou par mail à contact.galet@reyrieux.fr
Et par courrier à l'adresse suivante :

Service des Affaires Culturelles / Le Galet

ECLATS

Rue du collège

01600 REYRIEUX

Renseignements au 04 74 08 92 81



Tremplin ECLATS – Edition 2018
Règlement et modalités d'inscription
2 mai 2019 – Auditorium Espace Culturel La Passerelle (Trévoux 01)

« Les ECLATS » sont une audition née de l'envie de soutenir des groupes et musiciens amateurs issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle permettra aux groupes et artistes de se produire en public et en présence de professionnels de la musique, de consolider leur projet musical par des retours artistiques et techniques effectués par un jury composé du public, de professionnels de la musique, programmeurs, amateurs éclairés.

Dans le cadre des *Eclatantes – Local Music Festival*, les ECLATS sélectionnent 4 groupes ou artistes musicaux pour être auditionnés le mercredi 2 mai à partir de 20h30 au à l'auditorium de l'Espace Culturel La Passerelle, pour une prestation de 15 minutes devant le jury et le public.

Modalités de participation aux ECLATS

- L'inscription au Tremplin est entièrement gratuite.
- Les ECLATS sont ouverts à tous les artistes ou groupes musicaux **de la région Auvergne-Rhône-Alpes** (à l'exclusion des groupes professionnels ou des groupes dans lesquels au moins un des membres seraient intermittents du spectacle).
- Tous les genres musicaux peuvent être présentés.
- Les groupes doivent proposer des compositions originales (une reprise max.).
- L'organisation se réserve le droit d'écarter les propositions dont les propos prônent des idées violentes et discriminatoires.
- Le groupe doit être capable de se produire 30 minutes sur scène.
- Le dossier d'inscription doit être complet.
- Aucun défraiement ne sera pris en compte (hébergement, déplacement).
- Le formulaire d'inscription est disponible à l'accueil du Galet, de la MJC Trait d'Union et de la Médiathèque la Passerelle ou téléchargeable sur www.reyrieux.fr/-Site-Le-Galet-.html, <http://www.mjc-letraitdunion.fr/>

Déroulement des ECLATS

- Les 4 groupes se succéderont sur scène devant un jury de professionnels, composé d'un membre de chaque partenaire et d'un membre de l'équipe de la Tannerie.
- Chaque jury et le public auront chacun une voie.
- La durée de prestation sera de 15 minutes maximum (3 morceaux).
- Le régisseur du lieu gèrera votre prestation.
- Le jury effectuera un retour approprié et constructif directement après votre prestation du jour.
- Le lauréat des auditions **gagnera une résidence au Galet (Reyrieux 01) et un concert au Café Culturel de la Tannerie (Bourg en Bresse 01)**.
- Lors de la présentation du festival le Vendredi 12 avril à 18h30 à la MJC Trait d'Union les noms de groupes retenus seront dévoilés

⌚ **Date limite des candidatures (dossier + morceaux + fiche technique) par courriel ou par mail :**

Mardi 9 avril 2019 !